

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 avril 2022

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2022

DL-20220421-008

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL	X	
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Annie GRIMAUD	Anne-Christine DUBOST
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	79,3 %	29	23	27



DOMAINE ET PATRIMOINE

Dénomination de la voie sans nom située entre la rue Joseph Carre et la rue de la Grande Perrière : « Passage Jean Beaufort »

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée la délibération DL-20220317-023 approuvant la convention de gestion de la percée verte sur le tronçon situé sur le domaine privé de l'Institution Joséphine Guillon et dénommant ce tronçon « Passage Jean Beaufort ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la voie permettant de relier la rue Joseph Carre à la rue de la Grande Perrière et comprenant d'une part, une portion située sur le domaine privé de l'Institution Joséphine Guillon et ouverte uniquement à la circulation piétonne, et d'autre part, une portion située sur le domaine public de la Commune de Miribel, est dénommée officieusement « Passage Jean Beaufort »,

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la Commune,

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution du nom « Passage Jean Beaufort » pour la voie piétonne, sans nom, située entre la rue Joseph Carre et la rue de la Grande Perrière.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

APPROUVE l'attribution du nom « Passage Jean Beaufort » pour la voie piétonne, sans nom, située entre la rue Joseph Carre et la rue de la Grande Perrière,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 21 avril 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

